



Date d'envoi de la convocation : **24 juin 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **35**
Nombre de conseillers absents : **15**
 Dont suppléés : **3**
 Dont pouvoirs : **5**
Nombre de votants : **43**

Conseil communautaire du jeudi 30 juin 2022 Procès-verbal

Le trente juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente de Fontaine-Française, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2022**
2. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
3. **Projet Educatif de Territoire et plan mercredi**
4. **Règlement du service Enfance-Jeunesse**
5. **Règlement de fonctionnement de la Petite Crèche « Les P'tits Cailloux »**
6. **Avenant au projet de fonctionnement du relais petite enfance**
7. **Ateliers Jeunes 2022-2023**
8. **Avenant au règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise**
9. **Avenant à la convention de commercialisation de la parcelle ZE 127 en Zone d'activités économiques à Mirebeau**
10. **Contrat d'assurance risques statutaires : avenant et mandat au CDG21 pour le renouvellement**
11. **Modification du tableau des emplois**
12. **Fongibilité des crédits**
13. **Décision modificative n°1**
14. **Tarifification des déchets ménagers - chambres d'hôtes**
15. **Adhésion au dispositif "pass-culture"**
16. **Créances éteintes et Admissions en non-valeur**
17. **Travaux à l'école de Renève : demande de subvention au Conseil départemental de Côte d'Or**
18. **Transfert de la compétence « réseaux de communications électroniques » au SICECO**
19. **Information sur la trésorerie**
20. **Questions diverses**

Étaient présents : Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Georges APERT - Cyril BELLANT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Christophe CADET - Gérard DEGUY - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Marcel MARCEAU - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Séverine PRUDHOMME

Étaient absents : Roland CHAPUIS - Charlène COLLET - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Cyril BELLANT pouvoir à Pascal THERON - Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Cécile MOUREAUX pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Didier PETITJEAN

Suppléants présents : Martial GRIBELIN (suppléant de Georges APERT) - Gilles MARCEL (suppléant de Franck GAILLARD) - Albert PIERON (suppléant de Marcel MARCEAU)

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint, il fait un point d'actualités.

Crise sanitaire : Le taux d'incidence est de 644.4 sur le département (742 au niveau national).
Le nombre de cas rapportés sur les dernières 24h est de 124 724

Projet Elu.e Rural.e Relais de l'Egalité : N. GAVOILLE présente ce dispositif initié par l'association des maires ruraux. Elle propose d'élire dans chaque commune un référent rural relais de l'égalité.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 5^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

La Revue intercommunale sera également à diffuser prochainement.

Travaux gymnase : D. MATIRON présente l'avancée des travaux du gymnase à Fontaine-Française.

CRTE : Le Président fait part du calendrier 2023 pour le dépôt des projets au titre du CRTE :

- Juillet : Envoi du CRTE et de la fiche action type dans les communes et les syndicats
- Septembre : retour des fiches à la Communauté de communes
- Octobre : Réunion du Comité technique pour valider et prioriser les projets
- Novembre : Retour des fiches aux porteurs de projets
- Novembre – Décembre : saisie des demandes de DSIL sur la plateforme des services de l'Etat

R. De BRETTEVILLE demande si cette procédure vaut également pour les demandes de DETR.

A.MARNEF indique que les services de l'Etat l'ont demandé pour 2022 pour vérifier si certains projets pouvaient être éligibles à la DSIL.

H. Le GOUZ de SAINT SEINE demande la composition du comité technique et pourquoi il ne s'est pas réuni en 2022. Il lui est précisé que la composition figure dans le CRTE et qu'en 2022, les délais étaient trop courts pour le réunir compte-tenu du calendrier de dépôt des demandes de DSIL.

SRADDET : le Président rappelle les objectifs de zéro artificialisation nette -ZAN- imposés par la Loi Climat Résilience et qui impose une révision du SRADDET par la Région.

Il ajoute qu'une conférence des maires dédiée au PLUI pourrait se tenir à l'automne.

B. PETIT demande si les zones actuellement constructibles sont vouées à disparaître.

Le Président précise que oui si elles ne sont pas artificialisées d'ici 2030.

L. THOMAS précise que le PETR peut apporter ses compétences en matière de PLUI et de ZAN. Il souligne que les enjeux sont importants pour les communes rurales et la Métropole et que la Région doit arbitrer.

L. BOISSEROLLES demande si le décompte des surfaces artificialisées est identique entre les zones à urbaniser pour du logement et celles pour de l'activité économique.

Le Président confirme qu'il est identique.

H. Le GOUZ de SAINT SEINE s'interroge sur la 1^{ère} mise en conformité des PLU en 2022 suite à l'approbation du SCOT.

L. THOMAS indique qu'il y aura une 2^{ème} mise en conformité à faire suite à la modification du SRADDET.

Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER présente les prochaines manifestations de l'Ecole des 3 Arts :

- Moment musical le 1^{er} juillet à Belleneuve
- Moment musical le 5 juillet à Orain
- Moment musical le 7 juillet à l'auditorium
- Spectacles des Arts du Cirque le 9 juillet au marché des potiers de Fontaine-Française

Conseiller numérique : Le Président indique qu'Aurélien GAMBA prendra ses fonctions de conseiller numérique le 1^{er} août.

Le Président rappelle l'ordre du jour, il propose l'ajout d'un dossier : le transfert au SICECO de la compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques ». Le conseil communautaire approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2022

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le compte-rendu du conseil communautaire du 7 avril 2022.

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Aucune décision n'a été prise par le Président dans le cadre de sa délégation.

3. Projet Educatif de Territoire et plan mercredi

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le projet éducatif territorial (PEDT) 2022-2025.
AUTORISE le Président à signer le « PEDT » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

N. TASSIN demande quelles actions sont mises en place pour les enfants handicapés.
I.LAJOUX précise que les agents seront formés et qu'un accueil individualisé sera mis en place dès cet été sur un site extrascolaire.

4. Règlement du service Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADOpte le règlement du service enfance-jeunesse.
DIT que le règlement sera applicable à compter du 1er septembre 2022.

5. Règlement de fonctionnement de la Petite Crèche « Les P'tits Cailloux »

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADOpte le règlement de fonctionnement de la Petite Crèche « Les P'tits Cailloux ».
DIT que le règlement sera applicable à compter du 1er septembre 2022.

6. Avenant au projet de fonctionnement du relais petite enfance

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADOpte l'avenant au projet de fonctionnement du relais petite enfance.

7. Ateliers Jeunes 2022-2023

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ACCEPTE** que la Communauté de communes réponde à l'appel à projets « Ateliers jeunes » initié par le Conseil départemental de Côte d'Or.

SOLLICITE les ateliers suivants :

- Civilem'hand
- Web radio citoyenne
- La science des aliments
- Cyclosur

DIT que les dépenses et recettes afférentes au projet sont inscrites dans le budget 2022.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

N. GAVOILLE félicite le secteur jeunes pour cette initiative et remercie le département pour son soutien.

I. LAJOUX fait part de la satisfaction du secteur jeunes sur ses ateliers.

8. Avenant au règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise.

9. Avenant à la convention de commercialisation de la parcelle ZE 127 en Zone d'activités économiques à Mirebeau

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** l'avenant à la convention de commercialisation avec la commune de Mirebeau sur Bèze pour la vente de 3 lots sur la parcelle ZE 127 pour une surface totale de 4 465 m².

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

10. Contrat d'assurance risques statutaires : avenant et mandat au CDG21 pour le renouvellement

Rapporteur : Héloïse MERCIER

1) Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ACCEPTE** l'augmentation du taux de cotisation de 0.10% pour l'année 2022, sans modification des franchises.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

2) Mandat au Centre de Gestion de la Côte d'Or pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **CHARGE** le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

PREND ACTE que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de gestion de la Côte d'Or à compter du 1er janvier 2023.

11. Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Héloïse MERCIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois proposées.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

N. GAVOILLE propose de relayer la recherche d'apprenti cuisinier dans les communes.

H. MERCIER précise qu'il y'a peu d'organismes formateur en restauration collective.

C. ROY demande la durée de formation d'un CAP. Il lui est précisé entre 1 et 2 ans.

12. Fongibilité des crédits

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

13. Décision modificative n°1

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la décision modificative n°1/2022.

14. Tarification des déchets ménagers - chambres d'hôtes

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **MODIFIE** la tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les chambres d'hôtes en plafonnant le montant de la redevance à 197 € à compter du 1er janvier 2022.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Adhésion au dispositif "pass-culture"

Rapporteur : Virginie MEUNIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ACCEPTÉ le mode de paiement « pass culture » pour les droits d'inscription à l'Ecole des 3 Arts des jeunes à compter de la rentrée 2022/2023.

AUTORISE le Président à adhérer à l'espace « pass-Culture pro ».

16. Créances éteintes et Admissions en non-valeur

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
ADMET les créances éteintes proposées.

ACCEPTÉ les admissions en non-valeur présentées.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

17. Travaux à l'école de Renève : demande de subvention au Conseil départemental de Côte d'Or

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le projet de réfection d'une partie de la toiture de l'école élémentaire de Renève et le changement de la porte d'accès à l'arrière du bâtiment pour un montant de 15 526 € HT.

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, « Appel à projets Patrimoine communal non protégé au titre des monuments historiques ».

VALIDE le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD	Sollicitée	15 526 €	30 %	4 658 €
CRB				
Autofinancement		15 526 €	70 %	10 868 €

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

18. Transfert de la compétence « réseaux de communications électroniques » au SICECO

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
DECIDE de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante : « réseaux de communications électroniques » (article 6.7).

AUTORISE le Président à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération.

19. Information sur la trésorerie

A la date du 30 juin 2022, la trésorerie s'élève à 614 031 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 41 474 € sur le budget annexe déchets ménagers avec un tirage de 185 000 € sur la ligne de trésorerie.

20. Questions diverses

- B. PETIT indique que la commune de RENEVE a acheté une maison à proximité de l'école de Renève qui sera mis à disposition des enseignants et des élèves.
- H. Le GOUZ de SAINT SEINE souligne le nombre important de déclarations préalables déposées dans sa commune pour des projets photovoltaïques avec un coût pour la commune lié au traitement des dossiers. Il demande s'il est possible de le refacturer aux pétitionnaires.
L. THOMAS précise que la refacturation de l'instruction des dossiers d'urbanisme aux pétitionnaires n'est pas autorisée.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 29 septembre 2022

La séance est levée à 22h

Le Président,

Didier LENOIR

Le secrétaire,

Nicolas URBANO